



## SERVICE DU GREFFE

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 25 mars 2024** à compter de **19 h 19**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller  
Madame Diane Soucy, conseillère  
Monsieur Dany Brosseau, conseiller  
Madame Louise Brais, conseillère  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absente :

Madame Annie Payant, conseillère

Sont également présentes :

Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier  
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

### ORDRE DU JOUR

- 1. CONSEIL**
  - 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 2.1 Offre d'emploi numéro OE-07-2024 - Coordinatrice en ressources humaines - Autorisation d'engagement
- 3. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 3.1 Plan de gestion des actifs en eau - Élaboration et mise en œuvre - Engagement
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

\*\*\*\*\*

#### **1 CONSEIL**

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

\*\*\*\*\*

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

\*\*\*\*\*

**2024-03-090**

**1.2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Dany Brosseau  
**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

**2024-03-091**

**2.1 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-07-2024 - COORDONNATRICE EN RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

**ATTENDU** l'offre d'emploi numéro OE-07-2024 pour le poste de Coordonnatrice en ressources humaines;

**ATTENDU** la recommandation de madame Line Chartrand, CRHA, de la firme LCK-Services conseils en RH et de Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Diane Soucy  
**ET:** résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement de madame Anabelle Lachapelle au poste de coordonnatrice en ressources humaines, conformément à l'entente annexée à la présente résolution et conclue entre les parties, et ce, à compter des présentes;

que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel-cadre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*

**2024-03-092**

**3.1 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU - ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE - ENGAGEMENT**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

**ATTENDU** que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

**ATTENDU** que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

**ATTENDU** que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Louise Brais

**ET**: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville de Saint-Rémi s'engage à :

- élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**2024-03-093**

#### **5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie-Dominique Fortin

**ET**: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 19 h 23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

---

Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI 25 MARS 2024  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2024 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 26 mars 2024.

---

**Sylvie Gagnon-Breton, mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2024.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 26 mars 2024.

---

**Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière**